

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU**

**Séance du 21 mars 2025.**

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation

Le 24 février 2025

Date d'affichage

L'an deux mil vingt-cinq,  
et le vingt et un du mois de mars  
à 17 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Y. COQUIL. M. J.F. SARREAU. M. G. LE CORRE.  
Mme L. PERON. M. J. LE GOFF. Mme M.A. MOREAU. Mme M. LALLOUET.  
M. P. LE SERGENT. Mme C. CONAN.  
Absents : Mme M. MANAC'H (procuration à M. G. LE CORRE).  
M. P. M. MENTHEOUR. M. S. AUFFRET. M. R. VAILLIER.  
Mme C. COCHENNEC. Mme F. MOUNIER.  
Secrétaire : M. J. LE GOFF.

Objet de la Délibération

**Budget PARK MENEZ de la commune - exercice 2025.**

Sur proposition du Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 12 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif PARK MENEZ – exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

\* Section de fonctionnement : **52 800,58 euros**

\* Section d'investissement : **66 539,06 euros.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Yvon COQUIL.

